AUTOCOLLANT ANGLES MORTS POUR LES CAMIONS DE 3,5 T ET PLUS
Référence : 02823

RESUME

Autocollant adhésif Attention angles morts pour les camions de plus de 3,5 tonnes. Notre modèle d'autocollant est conforme à l'article R. 313-32-1 du Code de la route (taille et code couleur).

Les points forts :

- Réglementaire
- Fabriqué en France
- Durable

DECLINAISONS

Dimension
250 x 170 mm

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'AUTOCOLLANT ATTENTION, ANGLES MORTS pour CAMIONS

Depuis le 1er janvier 2021, les chauffeurs-routiers qui conduisent des camions de plus de 3,5 tonnes doivent mettre en place une signalétique spéciale "angles morts".

Le décret n°2929-1396 du 17 novembre 2020 dit qu'il est

obligatoire d'apposer un autocollant "Attention, angles morts" sur les camions de 3,5 tonnes et plus.

L'autocollant permet de matérialiser et de signaler les angles morts présents sur les véhicules aux autres usagers de la route.

Ce dispositif est important car il donne des informations primordiales aux automobilistes, piétons et cyclistes. Le conducteur qui ne respecte pas ce nouveau décret s'expose à une amende de 135 €.

CARACTÉRISTIQUES DE l'AUTOCOLLANT ANGLES MORTS POUR LES CAMIONS

Les dimensions : 250 x 170 mm (taille obligatoire)

Le support : Adhésif